



ROUEN NORMANDIE AMENAGEMENT



ISNEAUVILLE - SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

## ZAC A USAGE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

**Lot 21**  
Simulation n°2c avec parking en RdC sous  
bâtiment élargi

Echelle 1 / 1 000

PERSPECTIVES Urbaniste

5 Jan 2022

<u>Projet extension</u>	<u>Occupation totale</u>
1 880 m <sup>2</sup> SP en R+2 / R+3	Total terrain 12 510 m <sup>2</sup>
Emprise au sol = 710 m <sup>2</sup>	COS = 0,39
Terrain extension 1780 m <sup>2</sup>	Surface espaces verts = 35%
<small>Source : étude de François Jourde</small>	<small>10,1 % établissements privés</small>

**Règlement PLU (URX1)**  
Recul 10m des voies structurantes  
Recul 5m des voies secondaires / emprises publiques  
Recul h/2 ou 5m des limites séparatives  
Enlèvement de la feuille verte : les constructions non résidentielles d'une surface supérieure à

Emprise au sol maximale 40% = 5 244 m<sup>2</sup>

- 1 stationnement / 35m<sup>2</sup> SP de bureaux, laboratoires, salles d'exposition = 142 places
- 1 stationnement / 60m<sup>2</sup> SP de locaux d'activités en ateliers
- 1 stationnement / 100 m<sup>2</sup> SP de locaux d'entrepôt et de manutention
- 1 stationnement / 2 chambres et 1 place autocar par tranche de 40 chambres
- 1 stationnement / 2 lits de soins et 1 place pour 2 emplois dans les établissements d'enseignement de santé et d'action sociale
- Parkings récupérés toutes les 30 places
- 1 emplacement végé pour 100 m<sup>2</sup> SP = 40 places

Surface espaces verts  $\geq 35\%$  parcelle = 4 588 m<sup>2</sup>  
Bandes 10m le long des voies structurantes : en espaces verts  
Haies libres et/ou des alignements d'arbres en accompagnement des clôtures  
entrelacées en limites séparatives